

## **Atelier: HDR**

*Animateurs* : Zohra Bellahsène (LIRMM-Université 2/CNRS) et Jacques Bahi (Université de Franche-Comté).

Les objectifs de cet atelier étaient de faire un état des lieux sur l'évolution de l'HDR (*Habilitation à diriger des recherches*) et de comparer les différentes pratiques au sein des universités françaises. Nous nous sommes également intéressés aux systèmes équivalents au niveau international en général et en Europe en particulier.

Voici ci-dessous, les points débattus et les résumés de leur conclusion.

### **1. Pratique des différentes universités**

Une longue discussion a eu lieu sur le *rôle du rapporteur*.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un directeur de HDR. Dans certaines universités, la CSE fait appel à un expert extérieur. Dans d'autres, il est exigé de s'inscrire en HDR pour être autorisé à encadrer des thésards.

Quels sont les critères pour soutenir une HDR ? Ils sont très variables selon les universités et les laboratoires. En général, le candidat doit faire preuve d'autonomie et avoir une visibilité au niveau international. Le texte officiel relatif à l'HDR n'est pas explicite sur la nécessité d'encadrer. Il y a une grande variabilité selon les disciplines. En section 27, les MC encadrent des thèses par manque de profs.

### **2. Forme et contenu du document de l'HDR**

Il existe aussi une grande diversité selon les universités, au niveau du contenu et de la forme du document HDR. Il y a eu une longue discussion sur la question de savoir si le document doit faire état d'un bilan ou doit être prospectif. Certains pensent que l'HDR doit permettre de faire un « saut de qualité » et de s'engager sur un projet innovant. Dans ce cas, le document doit contenir des prospectives en mentionnant la viabilité scientifique et matérielle du projet scientifique du candidat.

### **3. HDR et PEDR**

Dans l'attribution d'une prime d'encadrement doctoral et de recherche, le critère d'encadrement est certes très important, mais trop d'encadrement peut discréditer le candidat. Il faut introduire un peu de rigueur pour éviter de voir des cas d'encadrement dépassant les 100%, c'est une question de déontologie.

### **4. HDR et l'international**

A notre connaissance, le seul pays européen où l'HDR existe est l'Allemagne. Elle joue également le même rôle qu'en France : accès au poste de professeur et direction de recherche.

Il n'existe pas d'HDR en Amérique du nord. Le système de « tenure » n'est pas similaire, car il est une condition nécessaire, mais non suffisante pour accéder au poste de professeur. Au Canada, l'HDR est tacite pour les « assist-professors »

Il est à noter que les universités américaines sont autonomes, elles ont donc chacune leurs propres règles et critères.